

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00846

Numéro SIREN : 956 508 469

Nom ou dénomination : TRANSPORTS P. FATTON

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/030232

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 18/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/030232**
n° de gestion : **1956B00846**
n° SIREN : **956 508 469 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

TRANSPORTS P. FATTON
131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad Le Premium 69100 VILLEURBANNE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	895 147	840 840	54 307	55 379	1 072	1.94
	Fonds commercial (1)	559 537		559 537	559 537		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	57 838	55 228	2 610	3 883	1 273	32.79
	Constructions	480 614	479 359	1 255	1 923	668	34.75
	Installations techniques, matériel et outillage	358 161	328 100	30 061	40 731	10 670	26.20
	Autres immobilisations corporelles	1 808 790	1 444 517	364 273	374 992	10 718	2.86
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 001 000	247 568	3 753 432	3 717 666	35 766	0.96
	Créances rattachées à des participations	1 321 451		1 321 451	1 130 359	191 092	16.91
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	299 540		299 540	329 419	29 878	9.07
Total II		9 782 079	3 395 612	6 386 467	6 213 888	172 578	2.78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	23 778 435	1 318 537	22 459 898	25 358 250	2 898 352	11.43
	Autres créances	5 029 988		5 029 988	5 588 561	558 573	9.99
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 103 719		3 103 719	1 222 106	1 881 613	153.96
	Charges constatées d'avance (3)	685 762		685 762	627 212	58 550	9.33
	Total III	32 597 904	1 318 537	31 279 366	32 796 129	1 516 762	4.62
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	33		33	9 067	9 034	99.64
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		42 380 015	4 714 149	37 665 866	39 019 084	1 353 218	3.47

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 321 451

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 798 300)	1 798 300	1 798 300		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	592 384	592 384		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	179 830	179 830		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 409 620	3 837 850	571 769	14.90
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	812 596	671 934	140 662	20.93
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 792 729	7 080 298	712 431	10.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	33	42 067	42 034	99.92
	Provisions pour charges				
	Total III	33	42 067	42 034	99.92
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	6 035 232	7 052 487	1 017 255	14.42
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 802 808	10 723 315	79 493	0.74
	Dettes fiscales et sociales	3 538 710	3 113 201	425 509	13.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 347 499	10 983 010	1 635 511	14.89
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	79 043	12 793	66 250	517.84
	Total IV	29 803 293	31 884 807	2 081 514	6.53
	Ecarts de conversion passif (V)	69 811	11 912	57 899	486.07
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	37 665 866	39 019 084	1 353 218	3.47
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		29 803 293	31 884 807		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	21 683 775	53 527 571	75 211 346	78 743 022		3 531 675	4.49
Chiffre d'affaires NET	21 683 775	53 527 571	75 211 346	78 743 022		3 531 675	4.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			348 799	193 997		154 802	79.80
Autres produits			161 643	428 736		267 093	62.30
Total des Produits d'exploitation (I)			75 721 788	79 365 754		3 643 966	4.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			795	669		126	18.82
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			62 789 409	66 744 541		3 955 132	5.93
Impôts, taxes et versements assimilés			707 637	735 332		27 695	3.77
Salaires et traitements			7 256 718	6 993 205		263 513	3.77
Charges sociales			3 071 353	3 010 157		61 195	2.03
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			167 620	210 260		42 641	20.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			65 180	34 637		30 542	88.18
Dotations aux provisions							
Autres charges			178 801	179 879		1 078	0.60
Total des Charges d'exploitation (II)			74 237 513	77 908 682		3 671 169	4.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 484 276	1 457 072		27 203	1.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	118 299	217 592	99 293	45.63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 890	7 137	17 754	248.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	82 637		82 637	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	225 826	224 729	1 098	0.49
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	33	34 087	34 054	99.90
Intérêts et charges assimilées (4)	413 678	472 217	58 538	12.40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	413 711	506 304	92 593	18.29
2. Résultat financier (V-VI)	187 885	281 575	93 690	33.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 296 391	1 175 497	120 893	10.28
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	540	9 429	8 889	94.27
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60 277	18 855	41 422	219.68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	33 000		33 000	
Total VII	93 817	28 284	65 533	231.69
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	345 423	393 436	48 013	12.20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37 804	105 411	67 607	64.14
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		33 000	33 000	100.00
Total VIII	383 227	531 847	148 620	27.94
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	289 411	503 563	214 152	42.53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	194 384		194 384	
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	76 041 431	79 618 767	3 577 336	4.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	75 228 835	78 946 833	3 717 998	4.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	812 596	671 934	140 662	20.93

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

88 134 88 599
117 007 216 363

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Fonds commercial	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	12
Titres immobilisés	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Ecart de conversion sur opérations en devises	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	15
Informations en matière de crédit bail	15
Engagement en matière de pensions et retraites	16
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	16
Liste des filiales et participations	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 37 665 866.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 75 211 346.24 Euros et dégageant un bénéfice de 812 596.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Suite à la crise sanitaire liée au covid-19 intervenue en mars 2020, des mesures ont été prises et continuent d'être prises pour adapter au mieux l'organisation de l'entreprise. La direction maintient le principe de continuité d'exploitation sur le prochain exercice sans pouvoir appréhender toutefois les conséquences de cette crise grave. A la date d'établissement des comptes, ces conséquences ne peuvent être évaluées avec précision.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1) Règle applicable pour l'arrêté des comptes au 31/12/19 :

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels.

La valeur actuelle de l'actif retenu est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

2) Au cours des exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2018, la société a consenti des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société FATTON NATIONAL pour un total de 990 000 euros. A la clôture de cet exercice, la société a consenti un abandon complémentaire de 170 000 euros. En cas de retour à meilleure fortune, la société FATTON NATIONAL s'engage à restituer ces sommes.

3) A la clôture de cet exercice, la société a consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 50 000 euros au profit de la société GERY CONTAINER SERVICES. En cas de retour à meilleure fortune, la société GERY CONTAINER SERVICES s'engage à restituer ces sommes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		36 857
Terrains	57 838		
Constructions sur sol d'autrui	277 556		
Installations générales agencements aménagements des constructions	203 058		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	356 561		1 600
Installations générales agencements aménagements divers	1 039 215		87 111
Matériel de transport	76 584		2 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	591 982		14 748
TOTAL	2 602 794		106 361
Autres participations	5 169 163		447 368
Prêts, autres immobilisations financières	329 419		190 803
TOTAL	5 498 582		638 171
TOTAL GENERAL	9 519 203		781 389

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 454 684	1 454 684
Terrains			57 838	57 838
Constructions sur sol d'autrui			277 556	277 556
Installations générales agencements aménagements constr.			203 058	203 058
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			358 161	358 161
Installations générales agencements aménagements divers		0	1 126 326	1 126 326
Matériel de transport			79 486	79 486
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 752	602 979	602 979
TOTAL		3 752	2 705 403	2 705 403
Autres participations		294 080	5 322 451	5 322 451
Prêts, autres immobilisations financières		220 681	299 540	299 540
TOTAL		514 761	5 621 992	5 621 992
TOTAL GENERAL		518 513	9 782 079	9 782 079

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	802 911	37 929	840 840
Terrains	53 954	1 273		55 228
Constructions sur sol d'autrui	277 556			277 556
Installations générales agencements aménagements constr.	201 135	668		201 804
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	315 830	12 270		328 100
Installations générales agencements aménagements divers	736 545	83 669		820 214
Matériel de transport	73 632	805		74 437
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	522 612	31 005	3 751	549 866
TOTAL	2 181 265	129 690	3 751	2 307 204
TOTAL GENERAL	2 984 176	167 619	3 751	3 148 044

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	37 929				
Terrains	1 273				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	668				
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 270				
Instal.générales agenc.aménag.divers	83 669				
Matériel de transport	805				
Matériel de bureau informatique mobilier	31 005				
TOTAL	129 690				
TOTAL GENERAL	167 619				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	33 000		33 000		
Pertes de change	9 067	33	9 067		33
TOTAL	42 067	33	42 067		33

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	321 138		73 570		247 568
Sur comptes clients	1 253 465	65 180	107		1 318 537
TOTAL	1 574 603	65 180	73 677		1 566 105
TOTAL GENERAL	1 616 670	65 213	115 744		1 566 138
Dont dotations et reprises d'exploitation		65 180	107		
financières		33	82 637		
exceptionnelles			33 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 321 451	1 321 451	
Autres immobilisations financières	299 540	0	299 540
Clients douteux ou litigieux	1 530 029	1 530 029	
Autres créances clients	22 248 406	22 248 406	
Personnel et comptes rattachés	3 569	3 569	
Impôts sur les bénéfices	1 637 015	1 637 015	
Taxe sur la valeur ajoutée	976 875	976 875	
Groupe et associés	1 246 470	1 246 470	
Débiteurs divers	1 166 059	1 166 059	
Charges constatées d'avance	685 762	685 762	
TOTAL	31 115 176	30 815 636	299 540

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 035 232	6 035 232		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 802 808	10 802 808		
Personnel et comptes rattachés	1 235 712	1 235 712		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	768 576	768 576		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 402 403	1 402 403		
Autres impôts taxes et assimilés	132 019	132 019		
Autres dettes	9 347 499	9 347 499		
Produits constatés d'avance	79 043	79 043		
TOTAL	29 803 293	29 803 293		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	17 983			17 983

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle			379 437	379 437	
Total			379 437	379 437	

Au titre de l'exercice clos le 31/12/19 et en application du règlement 2016-06 sur les actifs, aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actif incorporels.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage qui correspond à la durée d'utilisation réelle des immobilisations.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Installations techniques	linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire et dégressif	1 à 5 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans
concessions, licences, logiciels	linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	58 505
Créances clients et comptes rattachés	2 155 448
Autres créances	223 831
Total	2 437 784

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 230 798
Dettes fiscales et sociales	1 195 813
Autres dettes	287 902
Total	5 766 224

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	685 762
Total	685 762
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	79 043
Total	79 043

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Dettes d'exploitation	33			69 811
Total	33			69 811

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	21 683 775
ETRANGER ET CEE	53 527 571
Total	75 211 346

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	42
Agents de maîtrise et techniciens	124
Ouvriers	12
Total	178

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	413 678	143 189
Dont entreprises liées		117 007

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 50 834 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 50 834 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Crédit bail mobilier	140 855	140 855
Total (1)		140 855

Engagements reçus

Crédit d'enlèvement des douanes	3 294 604
Autres cautions	647 495
abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	1 210 000
- FATTON NATIONAL 1 160 000 euros	
- GERY CONTAINERS SERVICES 50 000 euros	
Total	5 152 099

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				379 280	379 280
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				142 912	142 912
- dotations de l'exercice				84 898	84 898
Total				227 810	227 810
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				156 471	156 471
- exercice				85 373	85 373
Total				241 844	241 844
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				63 483	63 483
- entre 1 et 5 ans				75 564	75 564
Total				139 047	139 047
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 808	1 808
- entre 1 et 5 ans				1	1
Total				1 809	1 809
Montant en charge sur l'exercice				88 134	88 134

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Le montant du passif social se monte à 471 820 euros à la clôture de l'exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		471 820	

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Autres :	
- écart de conversion	69 811
Total des accroissements	69 811
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	194 384
Autres :	
- écart de conversion	33
Total des allègements	194 417

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société TRANSPORTS P.FATTON
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SA FATTON NATIONAL	210 272	164 393	99.78	3 152 609	3 002 609	1 246 470		1 069 324	6 543		
- FATTON NEW YORK	9 060	719 245	100.00	34 896				6 963 062	56 203		
- FATTON THAILAND portage	50 113	194 947	100.00	39 990	39 990			1 834 319	8 874		
- FATTON CANADA	10 737	258 620	100.00	18 628				1 578 274	108 150		
- FATTON LOGISTICA	83 100	755 383	100.00	44 044				229 118	70 884		
- FINE AND FAST	20 000	3 994	52.25	17 582	17 582	247 843		1 134 403	184 105		
- NEXT TRANSPORTS & LOGISTIQUE	139 392	735 266	100.00	83 880	83 880	178 060		1 814 406	26 464		
- TRANSPORTS COGNARD SA	280 000	403 831	95.77	82 503	82 503	42 323		9 351 449	38 590		
- GERY CONTAINERS SERVICES	95 000	66 489	100.00	278 550	278 550	35 000		1 436 567	93 804		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- FATTON LOGISTICS INDE	83 806	278 073	50.00	41 400	41 400			918 853	18 056		
- SAS SOLOG	100 000	842 131	24.00	24 000	24 000			2 095 426	118 588	14 784	
- FATTON ASIA	53 095	80 114	25.00	320	320				11 709		
- FATTON TAIWAN	277 895	73 109	31.75	102 146	102 146			3 368 704	56 760		
- ARIVA	195 901	1 862 493	25.53	47 104	47 104	35 566		11 462 173	413 432	16 562	
- FATTON ARIVA SOUTH AFRICA	6	278 495	50.00	4	4	210 343		640 106	35 273		
- LA CUCINA			16.00	9 920	9 920						
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

TRANSPORTS P. FATTON
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 798 300 euros
Siège social : "Le Premium" - 131 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
956 508 469 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance
M. Pierre FATTON



TRANSPORTS P. FATTON
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 798 300 euros
Siège social : "Le Premium", 131 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
956 508 469 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 812 596,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	812 596,33 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	200 150,79 euros
Soit 11,13 euros par action	
Le solde, soit la somme de	612 445,54 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 022 065,04 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 99 223,95 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 100 926,84 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
31.12.2018	100 165,31 €	69 691,84 €	30 473,47 €
Néant	Néant	Néant	Néant
Néant	Néant	Néant	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 septembre 2020

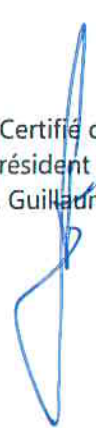
Cette résolution est adoptée :

Vote pour : 17 983 voix

Vote contre : /

Abstention : /

Certifié conforme
Le Président du Directoire
M. Guillaume FATTON



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRANSPORTS FATTON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le secteur du transport des marchandises est touché par une conjoncture défavorable.

La société Fatton et ses filiales n'échappent pas à cette problématique.

Dans ce contexte, nous constatons que les critères relatifs à la valorisation de quelques filiales de la société Transport Fatton connaissent l'évolution suivante.

En K€	Valeur des titres au bilan			Avances diverses			Situation nette		
	Brut	Net	Net N - 1	2 017	2 018	2 019	2 017	2 018	2 019
Fatton National	3 153	3 003	3 003	1 211	1 540	1 276	283	39	46
Fatton Logistica	44	0	0	1 135	1 179	1 205	-692	-755	-826
Fatton New York	35	0	0	2 392	2 121	1 812	-738	-751	-709
Fatton Canada	18	0	0	711	597	529	-365	-333	-248
GCS	279	279	230	315	317	272	12	-65	29
Next Transports et Logistique	84	84	84	584	729	868	-559	-622	-596
Total	3 613	3 366	3 317	6 348	6 483	5 962	-2 059	-2 487	-2 305

Si la conjoncture ne connaît pas un retournement favorable et si les plans de restructuration et d'organisation des filiales concernées n'aboutissent pas, la valorisation de ces sociétés et la liquidité des avances consenties pourraient être remises en cause. Il conviendrait alors de procéder à d'éventuelles provisions en tenant compte d'indicateurs pertinents dans chacune des filiales.

L'incidence de telles provisions est difficile à déterminer compte tenu des incertitudes inhérentes.

Sous cette réserve, déjà effectuée dans notre précédent rapport, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, , outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, et le cas échéant, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

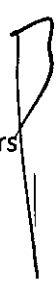
Fait à Lyon, le 31 août 2020

Pour SAS ORIAL

Co-Commissaire aux Comptes

J.P. BOUVARD

Fondé de Pouvoirs



Pour CA CONSULTANTS & AUDITEURS ASSOCIES

Co-Commissaire aux Comptes

Olivier EMONARD, Associé

Commissaire aux Comptes

